

Communiqué du Rassemblement des 11 universités au Liban

L'Enseignement supérieur au Liban est en danger. Des actions doivent être entreprises en urgence

En cette année du Centenaire de la création de l'État du Grand Liban, le Liban passe par une période très critique et fait face à un danger réel qui pourrait mener à un changement radical affectant principalement son visage humain si les efforts ne sont pas réunis pour le sauver en toute urgence. Ce danger menace aujourd'hui le secteur de l'enseignement en général et l'enseignement supérieur en particulier, en raison des graves crises économique, politique et sanitaire qui frappent le Liban. Sans oublier les problèmes et revendications éducatifs, cumulés au fil des années et qui n'ont jamais reçu l'intérêt requis pour les résoudre de la part des instances officielles concernées.

L'enseignement supérieur est un des principaux piliers de la société ; c'est à lui que l'on doit la construction et le développement du Liban et du monde arabe. C'est ainsi qu'il a contribué, tout au long de son histoire, à travers le savoir prodigué et les recherches scientifiques entreprises, à la formation de ressources humaines compétentes, véritable capital libanais. Les universités libanaises ont préparé et formé les élites dans les différents secteurs (social, politique, économique, administratif, de la santé, éducatif, juridique, les ingénieurs, les experts scientifiques et bien d'autres), voire tous ceux qui sont à la base de toute société et l'espoir en son avenir.

Face à cette situation dangereuse et pour sauver notre mission commune, nous, le Rassemblement des 11 universités au Liban, tirons la sonnette d'alarme et invitons l'État libanais, la Présidence de la République, la Chambre des députés et le Conseil des ministres à :

- 1 -** Devoir respecter la mission et le rôle des universités qui prennent sur elles le secteur de l'enseignement supérieur au Liban. Ces universités doivent être considérées comme des partenaires efficaces impliqués dans les prises de décisions relatives à l'avenir de ce secteur et qu'elles ne soient pas marginalisées dans le cadre de l'action du Conseil des ministres libanais, et plus précisément le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
- 2 -** Veiller à l'application des textes de lois en vigueur, notamment :
 - La loi numéro 2852014/ relative aux réglementations générales de l'enseignement supérieur et son organisation dans le cadre des prérogatives du Conseil de l'enseignement supérieur.
 - Le décret numéro 2176 en date du 12/2018/1/ relatif à l'octroi de licences et de permissions pour enseigner, reconnaître et renouveler la validité des diplômes octroyés par les institutions d'enseignement supérieur privées.
- 3 -** Respecter les procédures et les recommandations administratives et techniques émanant de l'ensemble des Commissions spécifiques à l'enseignement supérieur que ce soit pour accorder ou refuser les licences aux universités pour ouvrir de nouvelles branches ou pour lancer de nouvelles spécialisations, sans aucune exception. Cette démarche impose l'annulation immédiate des décrets qui ont légalisé dernièrement l'ouverture de nouvelles branches universitaires ; décrets que les Commissions techniques avaient refusé de valider. Sans oublier le fait que le Conseil de l'enseignement supérieur avait suspendu toutes les licences des branches et universités durant le mois d'octobre 2019. Ignorer ce constat engendrera le recours aux instances juridiques spécialisées, selon les principes de l'égalité et de la non-distinction, tels que stipulés dans la Constitution libanaise.
- 4 -** Désigner un Directeur général de l'enseignement supérieur, à qui incomberait la tâche de l'organisation du travail à l'intérieur de la Direction et la prise des décisions adéquates en ce qui concerne les dossiers relatifs aux licences des nouveaux programmes et qui sont en suspens depuis plusieurs années, sans aucune justification technique ou légale ; et émettre les décisions relatives à la mise en œuvre des diplômes qui ont déjà été approuvées. Cette perturbation et cette procrastination auront un impact négatif sur l'avenir des étudiants inscrits dans les universités et celui de leurs diplômés.
- 5 -** Insister sur l'importance de l'avancement des lois sur l'enseignement supérieur dans le cadre d'un plan stratégique qui mène aux meilleures pratiques et aux courants modernes, en particulier la Loi sur l'assurance qualité et la Loi sur l'enseignement numérique à distance.

6 - Tenir compte du dilemme économique, surtout les difficultés financières auxquelles fait face le secteur de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Il est ainsi nécessaire de préserver la durabilité et la continuité des établissements d'enseignement libanais. La nécessité d'une coordination entre le gouvernement et les universités s'impose dans l'élaboration de lois et de décisions financières qui détermineront le sort de l'enseignement supérieur au Liban afin de faciliter le travail des universités qui assurent l'enseignement supérieur avec la qualité qui caractérise le Liban. Cette coordination se réalise à travers :

- la levée des restrictions imposées par les banques sur les dépôts des universités ;
- la libéralisation des opérations bancaires et des transferts de devises pour couvrir les dépenses opérationnelles des universités et leurs achats requis pour leurs laboratoires, leurs centres de recherche scientifique et autres ;
- l'annulation de toute garantie bancaire exigée pour lancer de nouvelles formations et la libération des garanties existantes.

7 - Soutenir les universités responsables de la gestion et du fonctionnement de centres de santé qui assurent des services de santé et médicaux au Liban, qui sont aujourd'hui en danger en raison des problèmes économiques. Ces centres souffrent de l'absence du remboursement de leurs dus par l'État. Si cette réalité amère se poursuit et perdure, ces centres se verront obligés de licencier un grand nombre de leur personnel.

8 - Accorder tout le support nécessaire à l'Université libanaise et la soutenir dans les défis auxquels elle est confrontée ; et renforcer sa présence dans toutes les régions libanaises ; car les réformes recherchées et souhaitées par le Rassemblement des 11 universités doivent servir toutes les universités libanaises, en particulier les universités à but non lucratif. L'Université libanaise a un rôle fondamental et essentiel dans le secteur de l'enseignement supérieur, aujourd'hui et dans le futur.

À la fin de la présente déclaration et appel,

Nous demandons aux responsables et aux décideurs des pouvoirs législatif et exécutif d'accélérer l'application des mesures visant à sauver le secteur de l'enseignement en émettant en toute urgence des textes législatifs et des décisions ministérielles pour empêcher son effondrement, ce qui se traduirait inévitablement par des conséquences désastreuses sur la réalité sociale du Liban.

Nous invitons également les parents, les étudiants, les enseignants et tous les citoyens à revendiquer haut et fort la réalisation des réformes proposées ci-dessus et se montrer solidaires avec leurs universités respectives, leur apportant le support nécessaire en ces temps difficiles. Tout ceci, pour le bien des étudiants et pour la contribution à l'édification et la promotion de l'État de droit et des institutions.

Cette déclaration est un message d'espoir pour le Liban. Nous mettons en garde et tenons responsable quiconque empêche ou entrave l'accomplissement de la mission et du rôle des Universités. Nous sommes déterminés à poursuivre notre rôle de phare pour ce pays afin d'en protéger la pensée, la connaissance, la citoyenneté et la justice.



Cette déclaration a été publiée par :

